



**Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille**

**Comité syndical du 23 octobre 2023**

**PROCES VERBAL**

**Délégués présents** : Marie-Claude POULET-GUERIN, Marie-José PELLET, Christel MARTIN-GUIGNERY, Jérôme LECONTE, Christian BOURREL, Marc BERTHE

**Délégué absent excusé** : Bernard CHLUDA

**Délégué absent** : Benjamin BOUSCHARAIN

**Amo** : Pierrick ROLLANDT

**Secrétariat du syndicat** : Laurence DAVID

Approbation du compte rendu du comité syndical du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Désignation du secrétaire de séance : Christel MARTIN-GUIGNERY

**1-Mission d' AMO - Renouvellement de la convention passée avec le SIAVB pour la mise à disposition à temps partiel de Pierrick Rollandt**

La convention passée entre le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille et le Syndicat intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie (SIAVB) du 14 octobre 2022 a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cette convention d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction prévoyait la mise à disposition de Pierrick ROLLANDT, directeur du SIAVB à hauteur de 12,5% de son temps de travail soit 200 heures/an pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission comprenait :

- Le suivi technique de la délégation de service public ;
- La rédaction annuelle du RPQS ;
- L'élaboration du nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable (définition des besoins, demande de subventions, consultation des entreprises, suivi des études).

Après une année de collaboration avec le SIAEP de Villevieille, le président a établi avec Pierrick ROLLANDT un bilan (respect des clauses du contrat par la Saur et de ses objectifs, temps passé pour la mission). De nombreuses insuffisances ont été constatées dans l'application du contrat par le délégataire nécessitant une implication plus importante qu'estimée de la part de l'AMO.

Aussi, le président propose de passer le temps de mise à disposition de Pierrick ROLLANDT de 12,5% à 15 % soit de 200 heures à 241 heures par an (représentant une augmentation du coût de la prestation d'environ 2 000 €/an).

Après avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer une nouvelle convention avec le SIAVB pour la mise à disposition de Pierrick ROLLANDT pour l'exécution de la mission d'AMO à hauteur de 15% de son temps de travail soit 241 heures/an.

## **2- Consultation d'un juriste**

Lors du précédent comité syndical, devant les nombreux manquements constatés dans l'exécution du contrat par la Saur, il avait été décidé :

-de pointer tous les dysfonctionnements et manquements en terme de respect des clauses du contrat de DSP, en particulier le respect du rendement du réseau ;

-de préciser au délégataire, par un courrier adressé au directeur régional de la Saur, que faute de mise en place des moyens permettant de remplir l'ensemble de ses obligations dans un délai de 6 mois, une dénonciation du contrat pourrait être engagée.

-et , préalablement de prendre contact avec un juriste pour évaluer les probabilités d'aboutir dans l'engagement d'une telle démarche.

Une consultation de 3 cabinets d'avocats a été lancée par l'AMO. Deux offres ont été remises.

-**GAA Société d'avocats** pour un montant estimé à 3 300,00 € HT (22 heures à 150,00 € et prestations complémentaires éventuelles facturées à 150,00 €/H) ;

-**CGCB Avocats associés** pour un montant forfaitaire de 5 000,00 € HT.

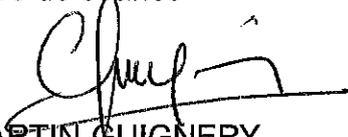
Après analyse des offres, le président et l'AMO ont retenu l'offre du cabinet CGCB dont les références et la note de présentation semblent les mieux adaptées à la démarche.

Une première réunion avec Maître ALDIGIER avocat en charge de la mission est prévue le 27 octobre prochain.

## **3- Révision du schéma directeur**

L'avis d'appel d'offre pour la révision du schéma directeur a été publié le 16 octobre dernier.

La secrétaire de séance



Christel MARTIN-GUIGNERY

Le président



Marc BERTHE